



Session du 12 octobre 2020

Intervention de Jean-Luc Rotureau

Protection de l'enfance
Rapport de la chambre régionale des comptes

Monsieur le Président, Cher-e-s collègues,

Comme vous tous, j'ai lu attentivement le rapport de la CRC.

Beaucoup de points m'ont interpellé et doivent nous interpeler collectivement. Il ne s'agit pas ici d'essayer d'affaiblir qui que ce soit (personne n'est dans notre viseur) ou à l'inverse de tout faire pour taire les problèmes et ne pas faire de vagues. Il s'agit d'essayer de poser un regard juste, en fonction des faits et en fonction de ce que dit un regard extérieur (la CRC) sur ces faits.

Le principal enjeu de nos débats c'est le bien-être des enfants ! Pour cela, il faut corriger ce qui doit l'être. C'est notre responsabilité. Nous vous faisons aujourd'hui des propositions pour sortir d'une situation anormale qui a des conséquences humaines et sociales graves.

Je voudrais insister sur deux points qui me semblent essentiels dans ce rapport et qui conditionnent l'efficacité de notre politique pour l'enfance : le partenariat et l'organisation des services. Sur ces deux points, il faut dès aujourd'hui des engagements et des décisions.

Le partenariat est décrit par la CRC comme largement défailant, parfois inexistant. Le rapport liste des difficultés relationnelles de nos services, un partenariat négatif avec le juge, avec le Cesame, avec l'Education Nationale, avec certaines associations... Les phrases employées sont dures et la réalité décrite assez catastrophique. Nous imaginons combien d'agents du département ne peuvent être à l'aise avec ce qui est dit et sont eux aussi en souffrance.

Et nous, élus politiques comment pouvons accepter cela ?

Qui parmi nous accepte cela ?

Personne ne peut être satisfait d'une telle situation. Les partenariats ne sont pas bons et il faut corriger le tir, pour le bien de tous, et d'abord des enfants.

Second point, l'organisation des services est interrogée à de nombreuses reprises.

Certes, le rapport date de 2019 et des réorganisations ont été réalisées depuis. Mais c'est bien aussi de la souffrance des agents dont nous nous préoccupons.

Voici quelques phrases du rapport, je cite :

« Absence de projet de service malgré l'importante ventilation des missions vers des services différents » (p21) « la faible lisibilité et instabilité de l'organisation départementale n'ont pas été de nature à faciliter la mise en œuvre des objectifs du Département » (p23).) « Le travail de préparation des CPOM est piloté par la Direction Enfance Famille, sans que le service accompagnant les établissements ne soit associé, bien que partie prenante au titre de la tarification » (p.23). « Après plus de trois années de mise en œuvre de l'appel à projets, le département n'est pas en capacité de quantifier les résultats obtenus et de les apprécier au regard des objectifs poursuivis » (p.18)

« les services départementaux n'ont pas été en mesure de produire certaines données requises pour l'enquête... » (p34). « L'impossibilité de produire respectivement des données datées est par ailleurs imputable à des défauts manifestes de conception des outils informatiques ».

« En tout état de cause cette situation fait obstacle à un pilotage avisé de la protection de l'enfance par le département...La chambre observe que la situation actuelle affecte l'ensemble de la communauté des professionnels œuvrant dans ce domaine ».

Et c'est comme cela tout le long du rapport.

Suite à ces constats, quelles mesures prenez-vous dès maintenant ? Nous ne pouvons pas laisser de telles défaillances et souffrances qui en découlent. Pour les enfants, les familles, les partenaires, les services, cette situation est intenable. Il n'est pas possible de demeurer inactifs. Votre réponse à la CRC est plus qu'insuffisante Monsieur le Président, il y a le feu!

C'est en ce sens que nous déposons un amendement, parce qu'il y a urgence : il est indispensable de prendre les moyens de mettre les choses à plat, repenser globalement la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance, de façon concertée avec les autres services du département, avec les partenaires et les familles. Il faut reprendre tout cela, y passer du temps car il faut accepter de revisiter ce qui doit l'être pour améliorer les réponses.

Au vu du rapport, comment peut-on faire ? Il est indispensable de faire appel à des personnes extérieures pour aider à mieux restructurer l'organisation mise en place, présentée à de très nombreuses reprises comme défaillante. Les liens, les connexions en interne et en externe doivent être améliorés, les façons de travailler passées en revue. C'est pour cela que nous demandons une intervention extérieure, un cabinet qui conduise une étude sérieuse et suffisante pour restructurer le service enfance, permettre à chacun de mieux travailler, permettre de travailler les uns avec les autres, afin qu'un vrai projet de service se mette en œuvre. Ce sera le sens de l'amendement que nous vous proposons aujourd'hui.

Vous, comme nous, ne pouvez être satisfaits de ce que nous avons lu, un rapport qui ne fait pas honneur à notre collectivité. Si vous en avez la volonté, il est possible de corriger ce qui doit l'être. C'est en ce sens que nous vous faisons cette proposition constructive et structurante.